

REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 avril mars 2025

L'an 2025, le lundi sept avril à 16 heures, le conseil d'administration de la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans s'est réuni en session ordinaire dans la salle Saint-Donat de la Mairie de Lans-en-Vercors, 1 place de la Mairie, 38250 Lans-en-Vercors, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles TABITA, Président, à la suite de la convocation envoyée à l'ensemble des membres du conseil d'administration le 4 avril 2025.

Président de séance :

Jean-Charles TABITA

Membres du conseil d'administration :

Daniel MOULIN, Christian COLLAVET, Christian GIANESE

Membre du conseil d'administration avec voix consultative :

Marie GALLIENNE, directrice de la REML

Invité :

Valéry ROUTABOUL, directeur d'exploitation de la REML

Excusés ayant donné pouvoir :

Frédéric BEYRON à Jean-Charles TABITA

Excusés :

Guy CHARRON, Isabelle MARECHAL

Michaël KRAEMER, représentant de la commune de Lans-en-Vercors

Secrétaire de séance :

Christian COLLAVET

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 5

Délibération n° DEL2025 008 : DEMANDES DE SUBVENTION – ZONE DE LOISIRS DES JASSINETS

Monsieur le Président rappelle la volonté de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans de concentrer son activité principale sur un site unique, ce qui a entraîné le démontage des installations existantes et le souhait de les redéployer dans une nouvelle vision stratégique autour du tapis multi-usages démonté du site de l'Aigle.

Ce nouveau projet permettra de répondre aux objectifs suivants :

- Diversifier l'offre
- Proposer une offre neige accessible
- Orienter le flux luge à l'échelle de la station
- Combler une offre luge manquante à l'échelle du territoire
- Renforcer le secteur débutant en ski alpin

Ce projet répond également à des ambitions de réemploi du matériel, d'optimisation

des espaces moins exploités, de mutualisation du personnel sur un site unique et des activités plus larges.

Le cout total du projet est estimé à 88 715.38 € HT.

Compte-tenu de la charge que représente ce projet pour la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans et sa dimension stratégique, Monsieur le Président propose de solliciter pour des subventions au plus fort taux possible, la région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et de tout autre organe susceptible de le soutenir.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE la sollicitation de toutes les subventions auprès de tous les financeurs ;**
- **AUTORISE la directrice à solliciter les subventions et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.**

Pour extrait conforme,
le 09/04/2025.

Le Président
Jean-Charles TABITA

